

prussiens, des chevaux, des canons. Ils voient dans le lointain deux soldats français. La Ste. Vierge étend les mains sur eux, ils regardent la Ste. Vierge qui les bénit. Puis les enfants s'écrient : Oh ! que de soldats français qui viennent. Ils se battent avec les Prussiens. La Ste. Vierge est sur un cheval blanc, mais elle n'est pas assise comme papa, quand il va à cheval. Elle a un sabre, elle tue les Prussiens. Oh ! comme le sang coule.

Les enfants disent encore : Il y aura six grandes batailles des Français contre les Prussiens, deux en France, trois en Italie et une en Allemagne. Les Français seront vainqueurs. Les anges se battent, ils sont avec les Français contre les Prussiens. La Ste. Vierge couronne les Français. Celui qui commande les Français monte sur une église et y met un drapeau blanc.

J'ai pris ces notes pendant que le témoin me racontait ce qu'il avait vu et entendu dire des enfants.

Je n'ai noté que la substance de ce que disaient les enfants et j'ai omis un très grand nombre de détails qui tous peuvent servir à prouver la vérité de l'apparition. Au moment où j'écris cette lettre, on organise des pèlerinages et des processions dans toutes les provinces de France ; à Metz, à Nancy, et dans d'autres villes de Lorraine, on prépare des bannières du Sacré-Cœur, on se dispose au grand pèlerinage qui aura lieu le 12 juin à Paray-le-Monial, où fut révélée la dévotion au Sacré-Cœur. Dans les autres provinces, on se prépare de même à ces pèlerinages aux sanctuaires de la Ste. Vierge. La conscience du peuple lui dit que le Sacré-Cœur et la Ste. Vierge sauveront la France et assureront le triomphe de l'Eglise.

PETITES CURIOSITÉS HISTORIQUES.

(RECUEILLIES DANS DIVERS OUVRAGES ANGLAIS.)

Ma profession m'imposant la nécessité de lire des ouvrages anglais, je cherche parfois à mêler l'utile à l'agréable en étudiant des livres tout-à-fait étrangers à la prose légale et administrative dont je n'ai point deviné jusqu'à présent, je l'avoue à ma courte honte, les charmes que d'autres lui trouvent.

Les notes que l'on va lire sont empruntées à plusieurs auteurs dont je me dispenserai de faire la liste. Elles se rapportent à divers sujets parmi lesquels il y en a un d'actualité chez nous, je veux parler de

LA ST. JEAN.

La *mi-été* ("midsummer") est un jour de fête tout britannique fixé, dans le calendrier protestant, au 24 juin, c. à. d. au commencement (pourquoi dit-on "le milieu ?") de l'été, et qui correspond à la St. JEAN-BAPTISTE du calendrier catholique.

M. François V. Hugo, traducteur de Shakespeare, donne dans les notes sur le "Songe d'une nuit d'été" quelques détails intéressants relativement à la St. JEAN en Angleterre.

"La nuit qui précède *midsummer* était la nuit fantastique par excellence.... C'est au milieu de cette nuit-là que tout être à jeun, assis sous le porche d'une église, pouvait voir les esprits de ceux qui devaient mourir dans la paroisse pendant l'année, traverser le cimetière, précisément dans l'ordre où leurs corps devaient y être portés, puis marcher vers la porte de l'église et y frapper....."

"Cette nuit-là, si une jeune fille voulait savoir qui elle épouserait, elle devait être à jeun et faire les préparatifs d'un souper, dans la principale chambre de la maison ; elle n'avait qu'à mettre sur la table une nappe blanche, du pain, du fromage et de l'ale, puis à ouvrir la porte qui donnait sur la rue et à revenir s'asseoir. A minuit, le spectre de son futur époux entra, marchait vers la table, y remplissait un verre, buvait à la santé de sa fiancée, saluait et se retirait.

"Un autre moyen que les jeunes Anglaises employaient encore pour faire surgir l'apparition de leur mari à venir, consistait à détacher un morceau de charbon de terre (houille,) trouvé sous une racine de plantain, et à le placer cette nuit-là sous leur oreiller. Elles étaient sûres, en dormant, de voir en rêve celui qui leur était destiné. Cet usage existait encore à la fin du dix-septième siècle."

Je suis bien coupable de n'avoir point communiqué ces renseignements aux jeunes lectrices de *L'Opinion Publique* huit ou quinze jours avant la fête de la St. JEAN-BAPTISTE. Mais, après tout, celles qui ne se marieront pas d'ici à un an, pourront essayer les moyens indiqués à l'époque de la St. Jean-Baptiste, 1874. Si même quelques-uns essayaient à la St. Michel, qui précède l'Avent de quelques semaines, peut-être la chose réussirait aussi bien.

J'ai observé qu'à cette époque, il se fait un grand nombre de mariages.

Avis aux intéressé(e)s.

ORIGINE du Plum pudding.

Philippe II d'Espagne, dans un voyage qu'il fit en Angleterre, y mena son pâtissier en chef, nommé Bal-hazar Sanchez, qui, le premier, révéla aux Anglais l'art de la pâtisserie. Ses produits délicieux, et jusqu'alors inconnus, furent tellement goûtés que Balhazar fit une fortune colossale, surtout par la vente du *plum pudding*. Le peuple assiégeait sa boutique, et les grands lui adressaient des commandes de toutes les parties du royaume.

Sanchez s'établit en Angleterre où il mourut, presque millionnaire, en 1602, à Tottenham, à quatre milles de Londres. Dans ce village subsiste encore un hospice pour les vieillards infirmes, fondé par le bon pâtissier espagnol, inventeur du *plum pudding*.

OPINION DE LE REINE ELIZABETH SUR LE MARIAGE DES PRÊTRES.

La reine Elizabeth désapprouva toujours l'article de la réformation protestante qui permettait le mariage des prêtres, quoiqu'elle ne pût en empêcher l'exécution.

Parker, archevêque de Canterbury, avait écrit un traité sur la légitimité du mariage des prêtres, et, joignant l'exemple au précepte, s'était marié, même avant la promulgation du statut qui abolissait le célibat. Quelque temps après, l'heureux prélat invita Elizabeth à une fête magnifique qui dura plusieurs jours. Au moment de quitter les hôtes qui l'avaient si bien fêlée, la reine, se tournant vers la nouvelle maîtresse du palais archiepiscopal de Lambeth, lui dit d'un ton sec :

"Je ne puis me résoudre à vous appeler "madame," j'aurais honte de vous appeler "mademoiselle," encore moins puis-je vous appeler *archevêquesse* ; je me borne donc à vous dire : "merci pour votre réception."

UN DES BONS MOTS DE SHERIDAN.

Ce grand écrivain, un des ancêtres de LORD DUFFERIN, actuellement gouverneur du Canada, est célèbre par ses bons mots. Sur le point de mourir, il refusa de se laisser faire une opération qui pouvait le sauver.

"—Pourquoi ? demanda le médecin.

"—Parce que j'ai déjà subi deux opérations, et c'est bien assez dans la vie d'un homme.

"—Lesquelles ?

"—Je me suis fait couper les cheveux et j'ai posé pour mon portrait."

Eloge non équivoque des peintres et des barbiers de ce temps-là !

Pour extraits,

E. B. DE ST. AUBIN.

(La suite à un prochain numéro.)

LA PÊCHE AUX MARSOUINS DANS LE FLEUVE ST. LAURENT.

PRÉCIS HISTORIQUE—MŒURS ET CAPTURE DU MARSOIN—PRÉPARATION DE SES DÉPOUILLES—HUILES ET CUIRS.

I.

Les voyageurs qui parcourent le Saint-Laurent entre la traverse de Saint-Roch et le Golfe, observent un spectacle aussi curieux qu'intéressant, et tout particulier à notre fleuve et à ses parages : c'est la vue des troupeaux de marsouins qui viennent respirer et se jouer à la surface de l'eau. Durant les beaux jours, lorsque le temps est calme, et qu'ils ne sont effrayés par aucun bruit, on les voit nager autour des embarcations, et l'on entend distinctement le sourd roulement de leur respiration.

L'éclatante blancheur de leur peau contraste avec le vert sombre des flots, et les fait paraître comme des glaçons couverts de neige. Quand ils se montrent, on voit d'abord leur tête ronde, puis un jet d'eau qu'ils lancent de leur soufflet à quelques pieds en l'air, et successivement leur cou et leur dos. Quelquefois on aperçoit la femelle portant son petit sur sa queue ; celui-ci, qui est d'un gris bleu, semble se tenir fermement attaché, comme s'il faisait le vide entre lui et sa mère. Lorsque celle-ci a deux petits, on les voit appuyés de chaque côté de ses nageoires. Au reste, ils paraissent avoir la faculté d'adhérer solidement sur toutes les parties de leur mère. On observe seulement que, pendant qu'elle les allaite, elle se penche d'un côté en nageant. Son lait est abondant et épais ; il ressemble assez à celui de la vache, auquel serait mêlée une assez forte dose de carbonate de soude ; ce qui lui donne une saveur alcaline.

Rien n'est étrange et singulier comme d'entendre durant le silence de la nuit, leurs puissants soupirs qui s'élèvent à chaque instant de tous les points de l'horizon.

Le marsouin n'appartient pas au genre des poissons. C'est un mammifère, de la famille des souffleurs, et de l'espèce des dauphins, que les naturalistes désignent sous le nom de marsouins globiceps, ou à tête arrondie. Comme le dauphin, il a deux nageoires ; et la queue posée horizontalement. Il ne se rencontre, paraît-il, que dans les parages du Saint-Laurent et de la Baie d'Hudson. Sa longueur varie de quinze à vingt pieds. On en a capturé quelques-uns qui mesuraient jusqu'à vingt-cinq pieds. Son oreille est presque imperceptible. C'est une légère cavité qui n'est guère plus grosse qu'une tête d'épingle, cependant il a l'ouïe extrêmement délicate, et le moindre bruit l'effraie.

On croit que les marsouins vivent très-vieux. Du moins, si l'on observe les dents de ceux qui paraissent les plus âgés, on constate qu'elles sont extrêmement usées, quoique leur émail soit très-dur, et que la nourriture ordinaire du marsouin, composé de petits poissons, soit d'une nature qui offre peu de résistance à l'action de ses mâchoires.

II.

La capture de ce superbe cétacé dut tenter l'avidité des anciens habitants de la Nouvelle-France. Aussi voit-on que la pêche du marsouin a commencé à être faite dès l'année 1705. Ce fut le hasard qui fit découvrir aux colons que le marsouin pouvait se prendre dans les tentures de pêche. Les premiers que l'on prit furent trouvés dans des pêches au hareng, où ils étaient entrés en poursuivant le petit poisson. Il y a une trentaine d'années, quelques-uns ont encore été capturés de la sorte à la Rivière-Ouelle.

C'est à la pointe formée par cette rivière et par le fleuve Saint-Laurent que furent tenues les premières pêches aux marsouins ; et depuis on n'a jamais cessé d'y tendre ; cette industrie ayant toujours été fort lucrative.

La première concession de la pêche aux marsouins fut faite le vingt juillet 1707 à six habitants de cette paroisse par l'intendant Raudot. Voici le texte de cette concession :

"Jean De'avoie, Etienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et François Gauvin nous ayant exposé qu'étant habitants de la Boutheillerie sur la Rivière Ouelle proche voisins les uns des autres, qu'ils se seraient unis ensemble pour faire la pêche du marsouin dans la devanture de leurs terres à la pointe de la dite Rivière Ouelle qui est un endroit très-propre pour faire la dite pêche, laquelle même ils ont commencée depuis deux ans, et ce suivant le droit de pêche qu'ils ont par le contrat de concession, et comme quoy qu'ils usent de leur droit, ils pourraient être troublés dans l'exercice de la dite pêche, ils nous demandent qu'il nous plaise les autoriser pour continuer la dite entre-

"prise. Le Sieur de Boishébert, seigneur de la dite Terre de la "Boutheillerie, entendu, qui nous a dit que par leur contrat "de concession le dit droit de pêche, leur avait été accordé et "qu'il ne s'opposait point à leur demande, à laquelle ayant "égard,—

"Nous autorisons l'union faite entre les sus-nommés pour "faire la pêche au marsouin dans la devanture de leurs habitations, défendons de les y troubler à peine de tout dommage "et intérêt.

"Fait à Québec ce vingt juillet, 1707.

"(Signé)

RAUDOT."

Les six premières parts de la pêche passèrent successivement aux descendants des propriétaires, et furent subdivisées parmi un si grand nombre de familles que, de nos jours, il était à peu près impossible de retracer les droits de chacun. C'est afin de se reconnaître au milieu de cette confusion, et de constater les titres des différents propriétaires que la société de la pêche s'est constituée en corporation légale par un acte de la législature de la Province de Québec passé en 1870.

On doit remarquer à la louange de cette société que depuis plus d'un siècle et demi qu'elle subsiste, jamais aucun procès n'est venu troubler la paix parmi un si grand nombre d'associés. C'est un fait qui vient en contradiction avec la réputation chicanière acquise à la race normande, dont la plupart des Canadiens tirent leur origine.

Le dixième des huiles provenant de la pêche, que les seigneurs de la Rivière-Ouelle ont toujours perçu depuis 1749, ne relève pas, comme on serait porté à le croire, du droit féodal ; car le droit de pêche avait été concédé aux censitaires en même temps que leurs terres. Mais à la suite d'une contestation survenue entre eux et les pêcheurs de l'anse de Sainte-Anne au sujet de leurs limites mutuelles, ils eurent recours, pour obtenir justice, à l'influence de la seigneuresse, madame de Boishébert, veuve du fils du premier seigneur de la Rivière-Ouelle, M. de la Boutheillerie. Ce fut en considération des services qu'elle leur avait rendus en cette occasion, et de l'engagement qu'elle prit de les protéger à l'avenir, tant par elle-même que par ses héritiers dans la seigneurie, que les propriétaires de la pêche lui abandonnèrent le privilège du dixième des huiles dont les seigneurs ont joui jusqu'à nos jours.

Il existe, parmi les papiers de la pêche, une ordonnance du trop fameux intendant Bigot, pour réprimer certains abus, et dont quelques dispositions assez singulières méritent d'être connues :

"Sur les représentations qui nous ont été faites par les seigneurs de la Rivière-Ouelle que les habitants de la dite coste "vont tirer des coups de fusils sur une pointe à laquelle il a "établi une pêche à marsouin, et y mettent même leurs bestiaux, sans aucun droit, ce qui lui cause un tort considérable, "attendu que le poisson s'éloigne de la dite pointe : nous faisons défense aux habitants du dit lieu de la Rivière-Ouelle et "à tous les autres d'aller tirer des coups de fusils sur la dite "pointe et d'y mettre leurs bestiaux, à peine contre les contrevenants de confiscation des bestiaux et en outre de vingt "livres d'amende contre les propriétaires des dits bestiaux et "contre les chasseurs, applicable à la fabrique de la paroisse. "Sera la présente ordonnance lue et publiée à la porte de "l'église du lieu.

"Fait à Québec le 22 juin, 1752.

"(Signé)

BIGOT."

Quelques spéculateurs anglais, entre autre MM. Lymburner et Crawford de Québec, prirent à bail, le 25 janvier 1798, la pêche de la Rivière-Ouelle. Mais comme ils ne surveillèrent pas par eux-mêmes les opérations, ils firent des pertes considérables qui furent une des causes de leur faillite, et qui les contraignirent à résilier leur contrat en 1804.

Les désordres auxquels se livrèrent, à la pointe de la Rivière Ouelle, les agents des bourgeois de Québec, comme on les appelait, sont restés célèbres dans la mémoire des habitants du lieu. Ils ont fourni de texte à plusieurs légendes, plus ou moins fantastiques qui ont défrayé, pendant longtemps, les imaginations superstitieuses, et qu'on se plaît à raconter, le soir au coin du feu, pour amuser les *jeunessees*. Plusieurs anciens prétendaient avoir entendu le bruit d'orgies diaboliques qui se prolongèrent même après le départ des employés de la compagnie anglaise.

La maison de la Pointe a été regardée, longtemps après, comme une habitation redoutable, et hantée, selon l'idée d'un grand nombre de gens. Il y avait alors peu de personnes qui eussent osé y coucher seules la nuit. L'isolement de cette maison près du fleuve à l'extrémité de la Pointe, ombragée encore aujourd'hui par la forêt, et le passage fréquent des Sauvages qui avaient l'habitude d'y revenir camper, ont contribué à entretenir ces mystérieux souvenirs.

Les associés de la pêche ont réussi à discréditer les fables qui ont eu cours pendant bien des années, mais en expiation des scandales commis par les étrangers, et pour attirer la protection du ciel sur leurs travaux, ils ne manquent jamais de faire bénir la pêche, chaque printemps. Leurs pieuses croyances se révèlent encore par les croix qui sont plantées ça et là le long du rivage.

Nous dirons plus loin les luttes sanglantes que nos pêcheurs font, sur la grève, contre leurs captifs aquatiques. Remarquons, en passant, que cette Pointe n'a pas toujours été témoin de combats aussi pacifiques. En 1690 entre autres, un détachement de la flotte anglaise qui remontait le fleuve, y ayant fait une descente, les habitants s'armèrent en toute hâte, et, conduits par leur brave curé, M. de Francheville, armé comme eux du mous-